

A LA BELLE POULARDE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Marché Saint Quentin
85 bis boulevard de Magenta, 75010 PARIS
977 717 271 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-huit mars,
A 14 heures,

Monsieur Arnaud COLIN,
demeurant 15 rue d'Alsace, 92300 LEVALLOIS PERRET

agissant en qualité de Président de la société A LA BELLE POULARDE sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Ruhulamin KAZI,
né le 12 novembre 1985 à BRAHMANBARIA (BANGLADESH),
de nationalité Bangladais,
demeurant 41, rue du Faubourg St Denis – 75010 PARIS

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Ruhulamin KAZI, disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Ruhulamin KAZI, aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Ruhulamin KAZI, ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

Le Directeur Général